



CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session extraordinaire de 1988

18 MAI 1988

PROJET DE DECRET

CONTENANT LE DEUXIEME AJUSTEMENT DU BUDGET DE LA
COMMUNAUTE FRANCAISE DE L'ANNEE BUDGETAIRE 1987

RAPPORT

PRESENTE AU NOM DE LA COMMISSION
DES AFFAIRES GENERALES, DU REGLEMENT ET
DE LA COMPTABILITE
PAR M. **KLEIN**

Votre Commission des Affaires Générales, du Règlement et de la Comptabilité (1) s'est réunie ce mercredi 18 mai 1988. Elle a examiné le projet de décret contenant le deuxième ajustement du budget de la Communauté française de l'année budgétaire 1987.

1. EXPOSE DU MINISTRE-PRESIDENT

« Avant de vous présenter le projet de décret contenant le second ajustement du budget 1987 de la Communauté française, je tiens à vous informer qu'il a été tenu compte des remarques de la Cour des Comptes, qui demandait un certain nombre de transferts de crédits entre les articles budgétaires auxquels sont imputées d'une part les dépenses de consommation courantes et d'autre part, les subventions à destination d'autres secteurs que le secteur public.

TITRE I

Dépenses courantes

Il est utile de rappeler qu'un premier ajustement a déjà été déposé devant votre Assemblée le 9 mars 1987. Il portait sur 909 millions de crédits supplémentaires pour l'année courante, 99 millions de réduction, et 1 668,1 mil-

(1) Ont participé aux travaux de la commission :

Mme Spaak (Présidente), M. De Raet (en remplacement de M. Anselme), M. A. Antoine, M. F. Antoine, MM. Beaufays, Biefnot, De Decker, Defosset, Taminiaux (en remplacement de M. Dehousse), Donnay, Guillaume, Hazette, S. Moureaux, Simons, Vandenhoute et Klein (rapporteur).

Ont assisté aux travaux de la commission :

Mme Corbisier, membre du Conseil,
M. Hofman, membre du Conseil,
M. Lagasse, membre du Conseil,
M. Féaux, Ministre-Président de la Communauté française,
M. Piqué, Ministre-membre de l'Exécutif,
M. Ingberg, Directeur du Cabinet du Ministre Féaux,
M. Hutchinson, Directeur du Cabinet du Ministre Piqué,
M. Duquenne, membre du Cabinet de M. Féaux,
M. Lambert, membre du Cabinet de M. Féaux,
M. Magos, membre du Cabinet du Ministre Grafé,
M. Alberty, membre du Cabinet du Ministre Grafé,
M. Deblatte, membre du Cabinet du Ministre Grafé,
Mme Guebels, membre du Cabinet du Ministre Piqué,
Mme Beka, membre du Cabinet du Ministre Piqué,
M. Demannez, Secrétaire politique du groupe P.S. au Conseil,
M. F. Lagneau, Secrétaire politique du groupe P.R.L. au Conseil,
Mme Vercauteren, Secrétaire politique du groupe P.S.C. au Conseil.

lions de crédits supplémentaires pour les années antérieures.

Le second ajustement qui vous est actuellement soumis prévoit 706,4 millions de crédits supplémentaires pour l'année courante, 261,6 millions de réductions et 213,5 millions de crédits supplémentaires pour années antérieures.

En ce qui concerne les crédits supplémentaires pour l'année 1987, on remarque les facteurs suivants :

— Pour le Secrétariat général, 169,4 millions en rémunérations du personnel et 20,3 millions en faveur du Commissariat général aux Relations internationales concernant la prise en charge du Train Bruxelles-Pékin et Europalia Autriche.

— Pour les Affaires sociales, 50 millions de prise en charge des frais d'entretien des indigents; 36 millions d'augmentation des prestations des aides familiales et aides senior du secteur privé et 48,8 millions de subventions pour l'encadrement des mesures pour la protection de la jeunesse.

— Pour le secteur Culture, la dotation à la R.T.B.F. progresse de 25 millions.

— Dans le secteur Enseignement et Formation, 30 millions supplémentaires sont affectés à la formation professionnelle dans l'agriculture et 102 millions sont consacrés aux subventions traitement aux établissements artistiques officiels subventionnés.

Quant aux réductions de crédits, elles sont pratiquées principalement sur les provisions index (148 millions) dans les différents secteurs. Ceci n'est donc obtenu que grâce au ralentissement de l'inflation.

Enfin, parmi les crédits supplémentaires pour années antérieures, on retrouve surtout les éléments suivants :

— Dans le secteur de l'infrastructure, 37 millions de francs de loyer.

— Aux affaires sociales, 67 millions au profit des mesures d'encadrement pour la protection de la jeunesse.

— Dans le secteur Santé, 15 millions supplémentaires de subsides aux organismes extra-hospitaliers de santé mentale.

— Enfin, concernant le secteur Enseignement et Formation, 27 millions sont attribués à la formation permanente des classes moyennes, et 15 millions aux subventions traitement aux établissements d'enseignement artistique officiels subventionnés.

TITRE II

Dépenses de capital

Pour ce qui est des crédits destinés à la réalisation du programme d'investissement, les augmentations relatives aux engagements concernent : le patrimoine, pour 40 millions, la culture à raison de 37 millions et le tourisme : 20,7 millions.

Les réductions portent essentiellement sur l'infrastructure sportive : 71 millions.

Les augmentations de crédits d'ordonnement s'appliquent à l'infrastructure culturelle et sportive, à raison de 86 millions et au tourisme : 20,7 millions. Quant aux réductions, elles concernent les sports.

Pour les crédits non dissociés du titre II, les réductions compensent pratiquement les accroissements, les suppléments de crédits sont principalement relatifs à l'achat d'équipement ainsi qu'à l'aide à la production cinématographique. »

2. DISCUSSION GENERALE ET DISCUSSION DES ARTICLES

Aucune observation n'a été émise lors de la discussion générale ainsi que lors de la discussion des articles.

3. VOTES

Les tableaux ont été adoptés par 7 voix et 3 abstentions.

Les articles 1 à 6 ont été adoptés par 7 voix et 3 abstentions.

L'ensemble du décret a été adopté par 7 voix et 3 abstentions.

La commission a fait confiance à la Présidente et au Rapporteur pour l'élaboration du présent rapport.

Le Rapporteur,
E. KLEIN.

La Présidente,
Mme SPAAK.